

Commission Recherche Plénière 16 avril 2024

Présents :

E. Huver, Vice-Présidente Recherche SHS, C. Beaumont, chargée de mission Recherche SST

N. Batut, J.-C. Billaut, D. Boisseuil, J.-P. Fouquet, C. Gaudy-Graffin, M.-L. Gély, B. Giraudeau, S. Janniard, I. Laffez, M.-F. Lartigue, C. Lebossé, A. Madoeuf, J.F. Michaud, S. Mougin, M. Ovide, W. Raoul, S. Roland, L. Seabra, S. Servais, P. Vourc'h

Invités : I. Guillouet, C. Grosbois, S. Rodrigues

Excusés :

P. Boissé, B. Brizard, Ph. Canguilhem, I. Chourpa, P. Coutelle, G. Dubreuil, T. Josse, S. Josso, S. Leturcq, K.Maheo, A. Oudin, M. Porcheron, B. Saulnier, A. Souillot, C. Van Heijenoort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Présentation bisannuelle des rapports d'activité des structures de l'université liées à la recherche – PST A.S.B – PST Animalerie – pour information
2. ART 2022 – Présentation de bilans par les porteurs – pour information
3. Informations diverses
4. AMI SHS – pour information
5. COARA : actions mises en oeuvre et perspectives – pour information
6. Décisions Inserm portant création de l'UMR 1327 – ISCHEMIA et décisions Inserm portant renouvellement des UMR CEPR, MAVIVHe, N2Cox, IBRAIN – annexes – pour avis
7. AAP Actions de Recherches Transversales – Examen des demandes – annexe – pour décision

Emmanuelle Huver commence par souhaiter la bienvenue à Jean-François Michaud nouvellement élu à la commission recherche dans le collège des MCF habilités à diriger des recherches, pour le secteur « sciences et technologies ».

1. Présentation bisannuelle des rapports d'activité des structures de l'université liées à la recherche – PST A.S.B – PST Animalerie – pour information

A - Présentation de la PST A.S.B par Patrick Emond

La plateforme ASB pour « Analyse des Systèmes Biologiques » est aujourd’hui constituée de 5 plateformes :

- Analyse Chimique - Métabolomique (labélisée IBISA)
- Microscopie (labélisée IBISA)
- Cytométries
- Analyse Génomique
- Imagerie in vivo du petit animal

Cette plateforme accompagne les recherches biologiques et médicales intégratives, de l’échelle microscopique à l’échelle moléculaire. Ainsi, les actions au niveau de la plateforme visent à mettre à la disposition des structures opérationnelles de recherche des moyens humains qualifiés et des matériels de pointe dans le cadre d’une politique et stratégie de site.

Quelques éléments chiffrés sont fournis :

- **Personnel : 41 personnes** qui représentent 16.5 ETP dont : 1 ETP du CHU ; 3.35 ETP HU ; 0.65 ETP INSERM et 11 ETP UT.
- **Locaux : 1231 m²** de surface (526 m² à l’UT et 705 m² au CHU)
- **Budget : dépenses : 449 K€** de fonctionnement annuel ; recettes : **557 K€**

Concernant l’activité de la plateforme, un équilibre est recherché entre recettes et dépenses. La principale dépense reste le coût de maintenance des équipements (112 k€) et la principale recette provient des prestations facturées (483 k€) à laquelle s’ajoute la dotation de la CR et le Préciput.

L’objectif en cours est de transformer la PST ASB en une UMS – Unité Mixte de Service. Il s’agit de créer une entité administrative entre un établissement d’enseignement supérieur (UT) et un ou plusieurs organismes de recherche (INSERM – CHU). Dans ce cadre, la plateforme métabolisme fonctionnel du CHU devrait intégrer l’UMS.

Disposer des matériels les plus innovants pour les mettre à disposition des unités reste un objectif constant. Les équipements de pointe sont coûteux et nécessitent des cofinancements importants et complexes (CPER/Région/Ibisa/CHU/UT) mais néanmoins indispensables pour maintenir la performance et l’intérêt de cette plateforme.

B - PST Animalerie par Laurent Vecellio

La PST Animalerie est installée sur 4 sites universitaires :

- IUT Tours
- UFR Sciences
- UFR Pharmacie
- UFR Médecine

Quelques éléments chiffrés sont fournis :

- **8 personnels ETP de l’université de Tours.**
- Locaux : **environ 2500 m²** de surface

La principale dépense reste le coût des consommables pour le fonctionnement courant des animaleries (aliments, litières, EPI...) à laquelle s’ajoutent entre autres les contrôles sanitaires et les coûts de maintenance. Les principales recettes proviennent des prestations facturées et de l’hébergement des animaux auxquelles s’ajoute la dotation de la CR et les actions de formation.

Les animaleries sont un outil indispensable de la recherche. Elles doivent être mutualisées. On observe qu'une réglementation de plus en plus stricte est appliquée. Le renouvellement des agréments est un gage de qualité. L'expérimentation animale est un sujet de société sensible. Améliorer la sûreté et la sécurité des animaleries est une préoccupation constante.

Dans ce contexte, maintenir une activité performante tout en améliorant la qualité des expérimentations sur animal nécessite des investissements lourds, oblige à rationaliser les locaux, à acquérir des matériels de pointe. D'autre part, des réflexions pour trouver des alternatives aux expérimentations in vivo sont en cours et conduiront à transformer et/ou faire évoluer les activités de la PST Animalerie.

2. ART 2022 – Présentation des bilans par les porteurs – annexe CANAPAI - TuiMA - pour information

L'un des porteurs scientifiques des projets financés en 2022 par l'AAP ART vient présenter le bilan des recherches effectuées dans ce cadre devant la commission recherche. Les projets concernés sont répertoriés dans le tableau ci-dessous.

Titre du projet	Porteur 1	ED	Porteur 2	ED 2	Porteur 3	ED	Duré	Décision C.R.
Etude des insectes anciens par des outils de génomique environnementale	Christophe BRESSAC UMR 7261 - IRBI	SSBCV	Marie-Pierre HORARD-HERBIN UMR 7324 - CITERES-LAT non classé	HL			18 mois	10 000
CANAPAI - Extraction d'information spatiale des Cadastres NAPoléoniens par l'Intelligence Artificielle	Romain RAVEAUX EA 6300 - LIFAT classé 2	MIPTIS	Jean-Baptiste RIGOT UMR 7324 - CITERES - LAT classement par le lifat	HL	MSH		12 mois	10 000
Tours, une île au Moyen Âge ?	Jean-Baptiste RIGOT UMR 7324 - CITERES classé 1	HL	Isabelle GAY-OVEJERO EA 6293 - GÉHCO	EMSTU	Didier BOISSEUIL EA 6298 - CETHIS	HL	18 mois	10 000
Evaluation physicochimique et antibactérienne de pharmacomodulations éco-conçues de phtalides naturels	Emilie CAMIADE UMR INRA 1282 - ISP - Equipe 2 BRMF	SSBCV	Bénédicte MONTIGNY EA 6299 - PCM2E	EMSTU	Julien PETRIGNET EA 7502 - SIMBA	SSBCV	15 mois	10 000
AI4ALS	Patrick MARCEL EA 6300 - LIFAT classé 1	MIPTIS	Hélène BLASCO U 1253 - IBRAIN classé 2	SSBCV			12 mois	10 000
								50000

L'effet levier de cet AAP, son objectif d'amorcer de nouvelles recherches et/ou de nouveaux partenariats entre les unités de recherche de l'UT est confirmé par les présentations des bilans des projets financés en 2022. Les budgets alloués permettent entre autres des études de terrain, le financement de stage de master ou de travaux de thèse. Ces travaux génèrent également des données qui renforcent le dépôt de projets type APR – IR ou l'obtention du financement d'une bourse de thèse. Les bilans confortent donc l'intérêt de cet AAP qui sera poursuivi.

3. Informations diverses

La synthèse Recherche Hcéres est enfin en ligne, au même endroit que la synthèse établissement (recueil des actes : <https://www.univ-tours.fr/l-universite/recueil-des-actes/rapports-hceres>)

4. AMI SHS – pour information

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) - « Programmes de recherche en sciences humaines et sociales » est consultable [ici](#).

Cet AMI, sorti le 18 mars 2024, entre dans le cadre de France 2030. On constate que cet AAP est très différent de l'AAP « ExcellencES » dont l'UT a été lauréate pour Loire Val Health.

Attentes liées à l'appel – Cahier des charges

Le projet doit s'inscrire dans une (et une seule) des 9 thématiques retenues par l'AMI parmi les suivantes : l'évolution des démocraties ; la question du travail ; les âges de la vie ; les religions ; les civilisations et les troubles géopolitiques ; les conséquences du changement climatique ; les évolutions des habitats et modes de vie ; la préservation du patrimoine culturel ; l'impact social et sociétal de la pratique sportive.

Chaque établissement ne peut être porteur que d'un seul projet, mais peut en revanche être partenaire d'autres consortiums.

L'objectif de cet AAP est la construction d'un **consortium national** inscrit dans la thématique choisie et devant comprendre :

- . plusieurs universités françaises
- . au moins un ONR
- . des partenaires socio-économiques, institutionnels et/ou culturels (collectivités, entreprises, fondations)

Le projet doit démontrer l'aspect transformant pour l'établissement porteur, ainsi qu'une dimension structurante pour le consortium, qui doit à terme pouvoir être identifié nationalement et internationalement pour son expertise dans le domaine choisi (appui aux politiques publiques, formations continues, etc.).

Aspects matériels

- L'enveloppe globale est de 100 Millions €
- Un minimum de 5 Millions € par projet
- L'interdisciplinarité est encouragée mais les S&T ne seront pas financées

Durée : 8 ans maximum

Un calendrier très contraint

- **30 mai 2024** : dépôt d'une lettre d'intention de 4 pages en français
 - **31 juillet 2024** : avis sur les lettres d'intention
- >> évaluation par l'ANR, le SGPI et le MESR
- >> avec 3 options : avis défavorable / avis favorable / demande de fusion avec un ou plusieurs autres consortiums
- **1^{er} octobre 2024** : si avis favorable ou demande de fusion, dépôt d'un dossier complet de 20 pages en anglais
- >> évaluation par un jury international
- >> critères : ambition, impact, mise en œuvre
- **Courant novembre 2024** : auditions
 - **Décembre 2024** : résultats

Choix retenus par l'université de Tours

- . Choix de porter un projet sur la thématique « *Préservation du patrimoine culturel* »
- >> des forces au niveau local permettant d'envisager cela (projet européen Echoes, PEPR Iccare, ERC, IEHCA, ARD, PUFRA etc.)
- >> Il existe une très forte pression sur la thématique « Patrimoine ». Beaucoup d'universités veulent être porteuses également.
- . Choix de ne pas chercher à intégrer un autre consortium en tant que partenaire sur une autre thématique

Avancement de la réflexion au 16 avril 2024 :

- . Constitution d'un groupe de travail
 - D'abord avec des membres de l'UT
 - Elargi à UO depuis peu
 - Amené à s'élargir ensuite aux autres membres du consortium

En parallèle, le recrutement d'un cabinet est en cours pour aider l'UT à construire son projet dans des délais très courts.

. Échanges avec différentes universités

- Les universités d'Orléans et de Lyon 2 sont d'accord pour rejoindre le consortium
- L'université d'Aix-Marseille est à priori favorable pour rejoindre le consortium
- D'autres universités ont également été contactées pour échanges et identification des orientations choisies : U. Bourgogne, U. Bordeaux Montaigne, U. de Poitiers.

. Échanges réguliers avec le CNRS

- Le CNRS semble favorable à un consortium porté en région
- Un soutien du CNRS à notre consortium est probable

. Échanges avec des partenaires socio-économiques :

- Prise de contact avec la Fondation des Sciences du Patrimoine (association au consortium confirmée)
- D'autres contacts avec des partenaires socio-économiques sont ou vont être engagés

. Grandes orientations du projet (actuellement en cours de discussion)

- Patrimoine matériel et immatériel, envisagé dans une perspective processuelle, socio-culturelle
- Avec quelques grandes thématiques : numérique, tourisme / archéologie, patrimoines ordinaires (langues, cultures, alimentation, etc.).

5. CoARA : actions mises en œuvre et perspectives – pour information

→ Pour rappel :

Cet accord a été signé par le président de l'UT à l'automne 2022, après un vote à l'unanimité par le CA du 17 octobre 2022. Une validation officielle par CoARA a été enregistrée le 26 janvier 2023.

→ Point sur l'avancée du dossier

Des actions sont déjà mises en œuvre comme le recrutement d'une Chargée de mission, Projets HRS4R et TES (volet recherche). Il s'agit de Myriam Mikhael. Dans son périmètre d'actions a été ajouté l'enjeu CoARA. Une page dédiée sur le site de l'université a également été construite (<https://www.univ-tours.fr/recherche/la-coalition-for-advancing-research-assessment-coara>). Un logo est également affiché sur le site de l'UT (bandeau du bas, avec ses logos de signature).

D'autre part des contacts ont été pris avec la D-BA (ex.SCD), car COARA est fortement articulé aux enjeux liés à la Science Ouverte (SO), ce qui a conduit entre autres à inclure certains principes de COARA dans la feuille de route SO récemment votée en CR, dans le « pilier 4 : faire de la science ouverte le principe par défaut », qui précise :

« L'université défend la reconnaissance de la science ouverte comme un élément d'évaluation de la recherche.

Objectif : amener les instances qui évaluent la recherche à développer les critères / indicateurs liés à la politique de science ouverte.

(...) - Amener les jurys de recrutement des chercheurs à prendre en compte les aspects science ouverte dans les critères d'évaluation à partir de 2024 »

Il est à noter également, l'inclusion d'une mention aux critères COARA dans certaines notes de cadrage à destination des évaluateurs impliquant une évaluation de la recherche.

Ex. : dans la note pour les évaluations de demandes de CRCT il est indiqué :

À noter que l'université de Tours est signataire de l'accord COARA et s'engage à ce titre à mettre en œuvre une évaluation plus qualitative de la recherche. (<https://coara.eu/>; https://coara.eu/app/uploads/2022/09/2022_07_19_rra_agreement_fin_al.pdf).

Par conséquent, dans le cadre de l'évaluation des activités de recherche relative à la présente procédure, elle rappelle :

- que la prise en compte des impact factor n'est pas une obligation ;
- qu'il est nécessaire de prendre en compte, au même titre que les publications académiques :

a. toute production ayant suivi un processus d'évaluation et accessible en libre accès, notamment les publications déposées sur une plateforme d'archive ouverte (type HAL) ou sur une plateforme d'édition ouverte (dont PCI, Open Access Diamant)

b. l'ensemble des "produits" de la recherche, et pas seulement les publications scientifiques, par exemple: bases de données, actions d'interface avec la société, collaborations interdisciplinaires, diffusion des connaissances vers des publics non académiques. (Voir les guides par domaine disciplinaire publiés par l'Hcéres - <https://www.hceres.fr/fr/guides-des-produits-de-la-recherche-et-activites-derecherche>).

➔ Mise en place d'un groupe de travail

Afin d'aller plus loin dans les évaluations de la recherche, de croiser les actions avec la D-BA et HRS4R et d'envisager des actions complémentaires, un groupe de travail devrait être mis en place à la rentrée 2024 (sous réserve de la possibilité d'organiser cela).

La composition prévue est la suivante : une personne de la DRH, de la D-BA, de HRS4R, un DU en SHS, un DU en SST, 1 directeur.ice d'ED, 2 membres de la CR voire du CAC (dont un en santé en lien avec les évolutions en cours notamment sur les points SIGAPS ?).

Emmanuelle Huver précise que toutes les suggestions sont les bienvenues et demande s'il y a des volontaires. Aucun membre ne s'étant manifesté à ce stade, ce sujet sera réabordé lorsque la création du GT se précisera.

6. Décisions Inserm portant création de l'UMR 1327 – ISCHEMIA et décisions Inserm portant renouvellement des UMR CEPR, MAVIVHe, N2Cox, IBRAIN – annexes 3 – pour avis

Conformément aux prérogatives de la CR qui doit donner un avis sur les conventions et/ou décisions cadres impliquant la recherche, Emmanuelle Huver soumet aux membres de la CR les avis concernant les UMR INSERM (cf. annexes) qui sont la traduction contractuelle entre les tutelles suite aux évaluations dans le cadre du contrat 2024/2028 portant création ou renouvellement des UMR qui les lient.

🕒 La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ces décisions

A la demande d'un des membres de la CR, les Commissions Scientifiques Spécialisée (CSS) de chaque UMR INSERM sont rappelées ci-dessous :

- Ischémie : CSS 3 Physiologie et physiopathologie des grands systèmes
- iBRAIn : CSS 4 Neurosciences
- CEPR : CSS 3 Physiologie et physiopathologie des grands systèmes
- N2Cox : CSS 2 Cancérologie, maladies génétiques
- MAVIH : CSS 5 Immunologie, Microbiologie, Infection

7. AAP Actions de Recherches Transversales – examen des demandes – annexe 4 – pour décision

Pour rappel, la Commission Recherche a fait évoluer le périmètre de cet AAP depuis 2023 en l'ouvrant à la recherche participative et en augmentant pour ce faire la somme allouée (cf. CRP du 26 avril 2023).

Le cahier des charges pour 2024 prévoit donc pour la seconde année :

- 2 UR de 2 ED différentes ou 1 membre d'une unité de recherche de l'Université de Tours et une personne membre et représentante d'une organisation de la société civile (association, ONG, groupe d'habitants ou de professionnels, structure culturelle ou artistique, etc.)
- budget augmenté en conséquence : 70 000€ au lieu de 50 000€
- somme max par projet : 10 000€

Conformément au vote du budget de la commission recherche, en octobre dernier, l'enveloppe globale consacrée à cet appel est donc de 70 000 €.

A l'issue de cette sixième campagne, 19 dossiers ont été réceptionnés pour une demande financière à hauteur de 173 750 € : 10 projets relèvent de la recherche participative et 9 projets d'une collaboration entre 2 unités de recherche de l'UT. Deux rapporteurs par projet ont été désignés pour les examiner.

Après avoir écouté les rapporteurs, Emmanuelle Huver propose de retenir 10 projets, avec l'allocation d'une enveloppe variant entre 5000 € et 9000 € pour chacun de ces projets et un total de 72 000€. Le delta sera pris sur l'enveloppe exceptionnelle de la CR.

☞ La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Emmanuelle Huver lève la séance.